



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 04 avril 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 avril 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DELAS), Mme REBECHE, M. GOSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, GARBAY, M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient excusés : M. DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), MM. DELAS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MAULNY, Mmes GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°6

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget principal Ville – AP/CP - Aménagement site de PELLETRIN – abords, grange PELLETRIN, et Projet Pétanque

La ville de TARTAS souhaite s'engager dans un projet sur le SITE de PELLETRIN, comprenant la Grange de PELLETRIN et ses abords, proche du site du QUILLER et des activités de la Pétanque TARUSATE.

A ce titre, il est proposé sur deux exercices, au principe d'une AP'CP, de lancer des études puis de réaliser différents travaux d'aménagement qui pourront concerner, le bâti, mais aussi les abords dont l'accessibilité au site.

Le projet global, après des premières concertations avec les associations fréquentant le site concerné, mais aussi les activités toutes proches de l'ALSH, nous permettent d'avoir une première estimation d'un montant de 150 000 € TTC.

Aussi, un dispositif d'AP'CP Autorisation de Programme Crédit de Paiement à hauteur de 20 000 € sur l'année 2024, et de 130 000 € sur 2025, permettrait d'envisager respectivement des études, puis des travaux.

Ces crédits dépenses seront couverts par l'autofinancement de la commune, et éventuellement par la recherche de subventions ou fonds de concours.

Il est donc proposé à notre assemblée :

D'autoriser la création d'une AP'CP estimée à 150 000 €, montant qui pourra être ajusté selon les résultats des études et procédures de commande publique

De préciser que les premiers crédits sont prévus au budget 2024 de la commune

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, mais aussi de mener différentes réunions de travail avec les acteurs du site.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable la création d'une AP'CP estimée à 150 000 €, montant qui pourra être ajusté selon les résultats des études et procédures de commande publique.

PRECISE que les premiers crédits sont prévus au budget 2024 de la commune.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, mais aussi de mener différentes réunions de travail avec les acteurs du site.

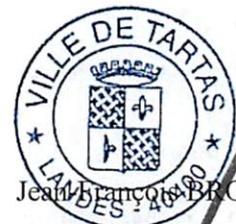
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Paul DARRIBES ROS

Le Maire,



Jean-Benoît BROQUÈRES